

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 506-I.


AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juillet 2019, le conseil a adopté le premier projet de règlement de modifications suivantes :
1272-2019 : Amendement au règlement n° 506-I, relatif au zonage, afin d'ajouter l'article 7.1.15 « Centre de recherche et de développement » et de modifier l'article 7.12.2 « Construction et usages autorisés »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **30 juillet 2019, à 17 h 45** à la salle du conseil sise au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications prévues au présent projet de règlement d'urbanisme, soit de :
 - Ajouter à l'article 7.1.15, une disposition relative à un centre de recherche et de développement relié à la production et la transformation de produits agricoles et de la forêt;
 - Ajouter à l'article 7.12.2 « Construction et usages complémentaires autorisés » applicable aux zones agricoles « Ag », les centres de recherche et de développement reliés à la production et la transformation de produits agricoles et de la forêt.

Au cours de cette assemblée publique, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.

3. Le projet de règlement peut être consulté au service du greffe, à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h de même que sur le site Internet de la municipalité : stesophie.ca/Assemblees-municipales.
4. Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 9 juillet 2019.



France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe